



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23796
9 avril 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 8 AVRIL 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU
VENEZUELA AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Au titre du point intitulé "Lettre datée du 2 avril 1992, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent du Venezuela auprès de l'Organisation des Nations Unies", relative à la violation de la mission diplomatique du Venezuela à Tripoli (Libye), j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en annexe à la présente lettre, le communiqué publié par le Ministère des relations extérieures du Venezuela le 5 avril 1992 concernant la réponse officielle du Bureau populaire de liaison extérieure et de coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne à la note de protestation présentée par le Venezuela.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier ce communiqué comme document officiel du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent du Venezuela
auprès de l'Organisation des
Nations Unies

(Signé) Diego ARRIA

090492

Annexe

Le Ministère des relations extérieures annonce que le 5 avril, le Venezuela a reçu du Bureau populaire de liaison extérieure et de coopération internationale de la Libye (Ministère des relations extérieures) la réponse officielle à la note de protestation envoyée par le Venezuela suite à l'attaque de son ambassade à Tripoli, dans laquelle étaient exprimés "le plus profond regret et les excuses de la Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste pour les dommages subis par l'ambassade du Venezuela à Tripoli".

Il était ajouté dans cette note d'excuse :

"La Jamahiriya, en condamnant cet acte, estime qu'il était dirigé d'abord contre la Jamahiriya, plutôt que contre le Venezuela, pays ami.

La Jamahiriya assume la responsabilité des conséquences de cet incident et versera compensation sous la forme la plus juste, de façon à satisfaire le Gouvernement vénézuélien, car c'est ce que le Gouvernement vénézuélien est légitimement en droit d'attendre.

La Jamahiriya répète que ce qui est arrivé ne se répétera pas en ce qui concerne l'ambassade du Venezuela, ni aucune des autres ambassades accréditées auprès de la Jamahiriya.

La Jamahiriya espère que cet incident passager n'aura aucun effet négatif sur les bonnes relations entre nos deux pays."

Le Ministère des relations extérieures accepte les excuses du Gouvernement libyen, étant entendu que de tels actes de violence ne se répéteront pas, qu'il sera versé pleine compensation pour les dommages matériels, et que les relations diplomatiques entre les deux pays seront menées, en leurs points de concordance comme en leurs points de divergence, conformément aux normes du droit international et de la coexistence civilisée entre nations. En tout état de cause, l'opinion publique nationale sera informée que les représentants diplomatiques vénézuéliens en Libye ont été rappelés à Caracas pour consultations avec le Ministère sur la question.
